BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES ETUDES D'ADMINISTRATEURS ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

N°66 – Septembre 2016

La réunion de la négociation de la convention collective s'est tenue le 15 septembre 2016.

L'institution de Prévoyance Adeis Humanis nous a présenté les comptes de la prévoyance et a fait un point sur le déploiement de la complémentaire santé. En ce qui concerne la prévoyance, le régime se porte bien. Il n'y aura aucune augmentation des cotisations. Sur l'aspect démographique, nous pouvons remarquer que le nombre d'études diminue depuis 2011, passant de 374 à 348. C'est surtout dû au fait de concentrations.

Quant aux effectifs, difficile de se faire une idée puisque Humanis les comptabilise tant qu'ils sont « *participants* ». C'est-à-dire qu'est pris en compte les salarié-e-s qui ne sont plus dans l'entreprise mais qui, au nom de la portabilité, reste dans les comptes d'Humanis. Ainsi, le nombre de participants s'établit à 3231, réparti 12% cadres et 88% non cadres.

Il y a 13% d'hommes et 84% de femmes. L'âge moyen est de 45 ans et un mois : 45 ans et 10 mois pour les femmes et 41 ans et 5 mois pour les hommes.

Le déploiement de la complémentaire santé au sein de la branche est plutôt bon. En effet, 243 études ont rejoint l'institution de Prévoyance recommandée de la branche. Ainsi, 1444 salarié-e-s sont couverts directement par la branche (2560 participants avec les enfants et les conjoint-e-s).

Enfin, concernant les fonds de solidarité liés au degré élevé de solidarité (les fameux 2%), il a été décidé que celui-ci permette une « initiation aux premiers secours » qui donnerait lieu à la délivrance d'un certificat de compétences.

Cette initiation, prise totalement en charge par le fonds de solidarité, sera ouverte à tous les salarié-e-s de la branche qui en feront la demande.

Pour les entreprises qui ont pris l'organisme recommandé de la branche, c'est-à-dire Adeis Humanis et dont les salarié-e-s sont affilié-e-s, c'est cet organisme qui prendra en charge cette initiation via des associations de secourisme agréées par la DGSCC.

Pour les autres, c'est-à-dire ceux qui ont choisi un autre assureur, c'est via cet assureur que l'initiation aux premiers secours sera assurée … et ce dans les mêmes conditions.

✂.....

Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom :.....Prénom :.....
Entreprise : .....Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : .....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr